



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les actions sociales d'Accompagnement Vers et Dans le Logement visent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

Les personnes ciblées par le service sont :

- Les ménages reconnus prioritaires au titre du DALO ;
- Les ménages menacés d'expulsion dans le cadre des CCAPEX ;
- Les ménages sortant d'hébergement ou d'institution ;
- Les personnes victimes de violence conjugale ;
- Les ménages labellisés par la commission de relogement ;

IMPLANTATION :

Territoires	Localités	Equipe
NORD	Autun / Le Creusot	1 ETP
SUD	Cluny / Mâcon / Tournus	1 ETP
EST	Chalon-sur-Saône / Louhans	2 ETP
OUEST	Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial	1 ETP

FINANCEMENT :

FNAVDL

Données quantitatives

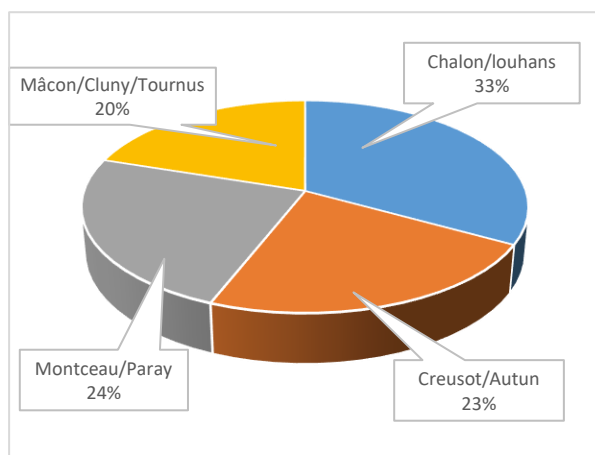
Les publics :

226 ménages ont bénéficié d'une mesure AVDL en 2025. L'activité est donc en **baisse de 17 %** cette année en comparaison à 2024 où 272 ménages avaient été accompagnés.

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont adultes	Dont enfants
En 2025	395	285	110
En 2024	439	321	118
En 2023	355	281	74
En 2022	418	320	98
En 2021	394	279	115

Nous avons suivi **118 nouvelles orientations du SIAO** au cours de l'année 2025 : **30 % de moins** par rapport à l'année dernière.

Activité par territoire :



En 2025, ce sont **75** mesures réalisées sur l'Est, **51** sur le Nord, **55** sur l'Ouest et **45** sur le Sud.

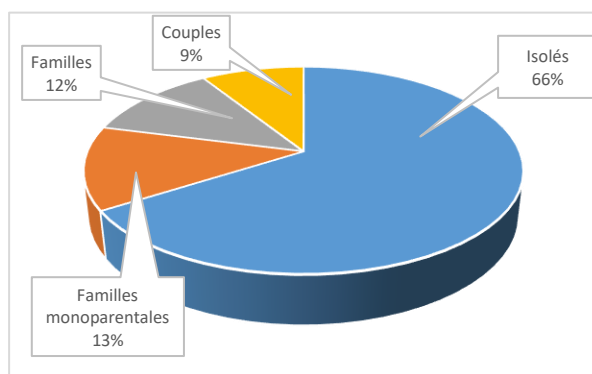
Nous pouvons constater une répartition de l'activité semblable à 2024.

Le territoire de **Chalon-sur-Saône / Louhans** représente le plus gros secteur d'activité (mais c'est aussi le seul territoire avec 2 professionnelles sur le service).

L'activité sur le secteur **Mâconnais** continue d'être en dessous des autres secteurs et diminue tous les ans.

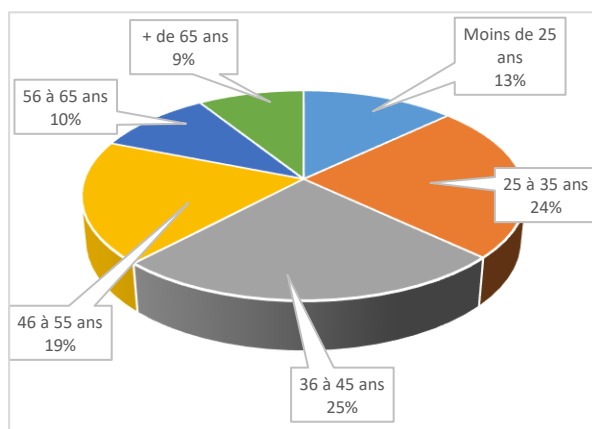
Composition familiale des ménages :

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2025	149	20	29	28	226
En 2024	176	25	41	30	272
En 2023	167	17	28	22	234
En 2022	179	23	22	31	255
En 2021	136	15	32	33	216



Les **personnes isolées** sont à **70 % des hommes**. Les compositions des ménages sont quasi identiques par rapport à l'année précédente soit des **familles avec enfants** pour **25 %** et autant de couples que l'année dernière.

Âge des ménages :



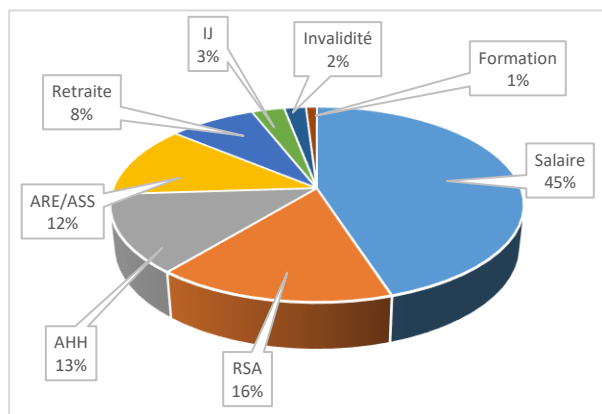
La répartition concernant les tranches d'âge des ménages est semblable à l'année dernière. **75 %** des jeunes de **moins de 25 ans** sont des hommes. **65 %** de cette tranche d'âge sont des **sortants d'hébergement**.

Concernant les **plus de 65 ans**, ils sont pour la **majorité orientés par la CCAPEX** (60 % des orientations).

Ressources des ménages :

Pour cette catégorie, nos statistiques portent sur **les 173 ménages dont les ressources ont été renseignées**.

Concernant les 53 ménages restants, il s'agit souvent de personnes orientées par la CCAPEX dont la situation n'a pas pu être évaluée par les professionnels car la mesure ne s'est pas mise en place.



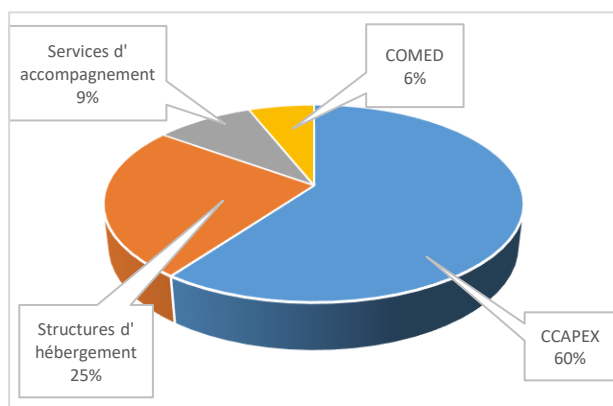
Cette année, la part des ménages percevant des **salaires** est en **hausse de 11 points** ainsi que ceux percevant **l'AHH**. Les bénéficiaires du **RSA** sont relativement **stables**.

Pour les autres catégories de ressources, les proportions sont assez similaires par rapport à l'année dernière.

Orienteurs :

Pour mieux évaluer l'évolution des services orienteurs d'année en année, nous avons fait le choix de porter notre analyse sur **les 123 ménages entrés en 2025** et non sur l'ensemble des ménages accompagnés sur 2025 (et qui ont pu être orientés en 2024 ou 2023).

Services à l'origine de l'orientation AVDL	Nombre de ménages		Nombre de ménages
CCAPEX	74	COMED	7
Structures d'hébergement dont :	31	Services d'accompagnement dont :	11
CADA-CPH-HUDA	3	ASLL	8
CHRS	8	SAO/SARS	2
HU/115	10	ASI	1
DJM	5		
Structure ASEF (DAMIE, FOYER.)	5		



Les ménages orientés par la CCAPEX représentent toujours la part la plus importante des orientations.

Les orientations des structures d'hébergement proviennent majoritairement des sortants d'Hébergements d'Urgence et des CHRS. Des disparités existent néanmoins sur le territoire. Les structures du Chalonnois et du Creusot orientent plus facilement vers une mesure AVDL. À Mâcon, aucune orientation en 2025 ne provenait de ces dispositifs.

Concernant les **sortants d'établissement de protection de l'enfance** (DAMIE, PRADO), 80% des jeunes proviennent du secteur Chalonnois. Les **orientations de la COMED** se font essentiellement sur le Mâconnais et le Chalonnois. Enfin concernant les services d'accompagnement, 73 % proviennent des services ASLL pour un relais d'accompagnement après 1 an de mesure.

Focus sur les CCAPEX :

Il y a **5 CCAPEX** sur le département. Sur les 74 ménages orientés par les différentes CCAPEX en 2025, voici la répartition par territoire :

Autun (secteur Creusot/Montceau/Autun) : 27 %

Charolles (Charollais-Brionnais) : 24 %

Chalon-sur-Saône (Grand Chalon, Côte chalonnaise) : 14 %

Louhans : 12 %

Mâcon (Mâconnais, Val de Saône Sud) : 23 %

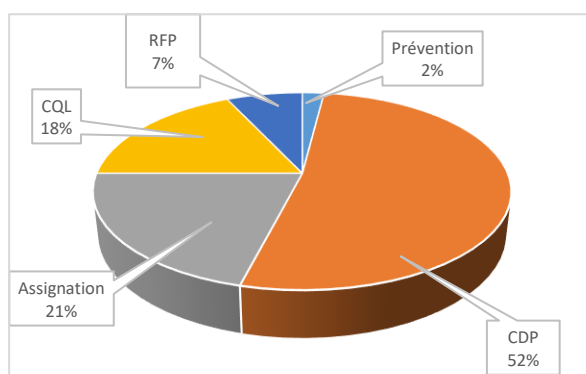
Nous constatons donc **des dynamiques différentes** même s'il faut prendre en compte la présence d'un autre opérateur (Habitat et Humanisme) sur les territoires Chalonnais/Mâconnais.

Le recours à l'AVDL n'est pas institué de la même façon en fonction des CCAPEX, qui peuvent avoir des modalités de fonctionnement différentes (dans leur périodicité par exemple). Un gros secteur comme Chalon concentre finalement moins de saisines par rapport à d'autres territoires.

Parmi les orientations venant de la CCAPEX et dont les mesures se sont terminées en 2025, on constate **une constance des allers vers infructueux : 46 % cette année** comme en 2024. 15 % ont conduit à un arrêt de la mesure faute d'adhésion après avoir toutefois réussi à entrer en contact avec le ménage dans un premier temps.

Stade de la procédure :

Nous avons également choisi de porter notre attention sur les 74 ménages entrés en 2025 et orientés par la CCAPEX afin de mieux évaluer d'une année à l'autre les évolutions du stade de la procédure.



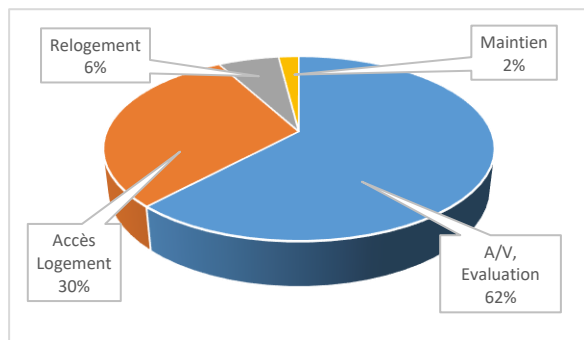
75 % des orientations vers le service se font avant la résiliation du bail, ce chiffre est en augmentation constante depuis les dernières années, ce qui atteste d'une volonté de mobiliser l'AVDL le plus précocement possible dans la procédure d'expulsion pour permettre de travailler sur le maintien en logement ou d'avoir un délai raisonnable pour mettre en œuvre un relogement.

La part des saisines au stade de la prévention reste malgré tout très faible sur tous les territoires et une pratique à la marge, ce qui est bien dommageable car il est toujours plus opportun d'intervenir en amont des procédures, dès que les premiers impayés apparaissent.

Les mandats au stade du CDP sont en augmentation au profit des mandats au stade de l'assignation et du CQL, ce qui est très positif dans la prévention des expulsions.

Les orientations qui arrivent au stade du RFP sont toujours difficiles à appréhender. L'accompagnement social dans cette phase est limité par le caractère contraignant de la procédure d'expulsion, l'urgence de la situation, les difficultés à mobiliser les personnes concernées avec une prise de conscience trop tardive. Les leviers sont moindres, et les alternatives à l'expulsion sont souvent épuisées, ce qui rend l'accompagnement plus complexe et moins efficace.

Objectifs visés :

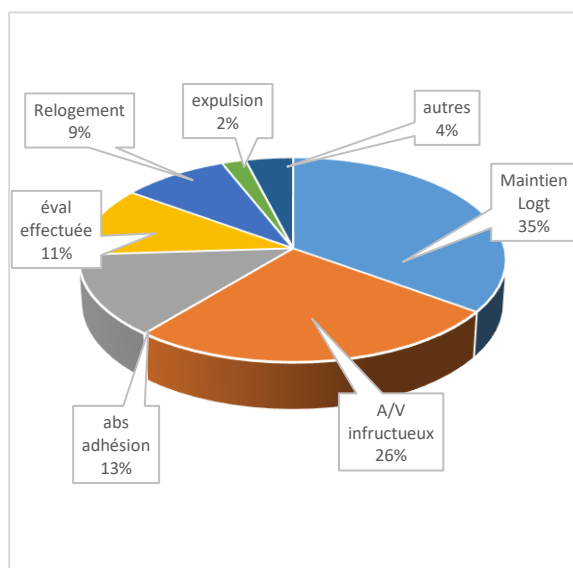


Sur les **123 nouvelles entrées** de 2025, nous constatons une **tendance similaire** à l'année précédente concernant les **objectifs initiaux des mesures**. Les sollicitations pour des diagnostic / évaluation sont constantes.

Cette année, sur les 145 ménages dont la prise en charge s'est arrêtée en 2025, **la durée moyenne d'accompagnement était de 9,2 mois** (soit une augmentation de 2 mois par rapport à 2024).

En analysant les durées de prises en charge longues (plus de 12 mois) nous constatons que comme l'année dernière, **elles concernent à 64 % des personnes sortant de structures d'hébergement** dont l'autonomie est à soutenir afin que leur accès au logement se pérennise.

Motifs de fin d'accompagnement :



Sur les 145 fin de mesures en 2025, **36 %** des ménages sortis en 2025 ont pu se **maintenir dans leur logement** et **9 %** ont pu être **relogés** à leur sortie d'AVDL. **26 % des mesures ont été infructueuses**, les ménages n'ayant pas répondu aux différentes sollicitations des travailleurs sociaux. Il s'agit essentiellement des orientations CCAPEX.

Cette année la part des ménages **n'adhérant pas à l'accompagnement** est en hausse de **5 points**.

Concernant la catégorie "autres" : il s'agit de situations où les personnes ont intégré un CHRS, une Pension de Famille, un IML, sont retournées chez un membre de leur famille ou reparties en errance.

File active annuelle :

Nous avons choisi de présenter ici la file active de suivi. En moyenne **103 ménages sont accompagnés chaque mois**, soit une baisse de 13 ménages par rapport à l'année précédente.

Le début d'année est particulièrement dynamique, avec un **pic à 122 mesures en janvier**. L'activité reste soutenue jusqu'en mai, puis connaît un **ralentissement estival** (95 à 99 mesures). Une légère reprise est observée en septembre, avant une baisse marquée en novembre et décembre (90-91).

Le secteur chalonnais demeure le principal contributeur et reste proche de son potentiel cible.

Concernant les secteurs d'Autun / Le Creusot et Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial, ils dépassent globalement leur objectif théorique. Le secteur Mâcon / Cluny / Tournus reste en retrait avec une moyenne inférieure au potentiel attendu.

La dynamique annuelle montre une érosion progressive de l'activité au fil des mois.

Les orientations SIAO sont en baisse par rapport à 2024 (118 contre 169).

Globalement, l'objectif est atteint en 2025, mais des points de vigilance apparaissent pour 2026, notamment sur la fin d'année et le secteur de Mâcon.

2025	Autun / Le Creusot (20 mesure s)	Montceau / Paray (20 mesures)	Chalon / Louhans (40 mesures)	Mâcon / Cluny / Tournus (20 mesures)	TOTAL (100 mesures)	Nbr Orient SIAO
Janv.	28	28	43	23	122	19
Fév.	27	28	38	21	114	9
Mars	27	30	39	18	114	14
Avril	27	28	39	15	109	9
Mai	28	26	40	17	111	7
Juin	27	20	38	14	99	10
Juil.	23	21	38	14	96	10
Août	23	20	40	12	95	3
Sept.	24	21	39	16	100	10
Oct.	24	20	38	16	98	12
Nov.	18	20	34	19	91	8
Déc.	18	20	35	17	90	7
Moyenne mensuelle	24.5	23.5	38.4	16.9	103.25/20.7	118
En 2024	30.9	25.6	40.6	19.10	116.16 /23.2	169

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Évolution de l'activité et impacts sur l'accompagnement :

En 2025, l'activité globale du dispositif enregistre **une baisse par rapport à l'année précédente**, tout **en demeurant au-dessus des objectifs fixés**. Cette diminution relative a eu des effets contrastés selon les territoires. Pour certains secteurs, elle a permis de retrouver un niveau d'activité plus soutenable, favorisant un accompagnement plus approfondi et qualitatif des ménages. Les professionnels ont ainsi pu consacrer davantage de temps aux situations, renforcer la coordination partenariale et travailler plus finement les dimensions sociales, budgétaires et administratives.

Sur le **territoire du Mâconnais**, la **baisse quantitative s'est confirmée** en 2025. Toutefois, cette évolution ne s'est pas traduite par une diminution de la charge réelle de travail. La professionnelle référente constate au contraire une **complexification accrue des situations** : problématiques imbriquées (santé, dettes, insertion, isolement), cumul de fragilités sociales, et familles pour lesquelles plusieurs membres sollicitent simultanément un accompagnement. Ces éléments impliquent un investissement important, tant en temps qu'en coordination avec les partenaires.

Fragilisation de l'accompagnement lié à la santé :

L'arrêt du dispositif des agents de santé sur certains territoires a également constitué un point de fragilité en 2025. Ce service représentait un **appui précieux dans la prise en compte des problématiques sanitaires** des ménages accompagnés. Si le logement constitue la porte d'entrée de l'AVDL, les situations relèvent rarement d'une problématique unique. Les questions de santé mentale et physique sont fréquemment présentes et conditionnent souvent la stabilisation dans le logement. L'absence de ce relais spécialisé complexifie l'accompagnement. Rappelons également que certaines équipes bénéficiaient de la **présence de psychologues dédiés au service** jusqu'en 06.24.

Arrêt des mesures ASLL et conséquences partenariales :

L'arrêt des mesures ASLL en mars 2025 a généré une **période d'incertitude auprès de plusieurs partenaires**. Un certain flou s'est installé quant aux modalités d'orientation et aux dispositifs mobilisables, entraînant des sollicitations des équipes AVDL pour la mise en œuvre de mesures ne relevant pas toujours du cadre défini. Cette situation a nécessité un travail de clarification, de réaffirmation du périmètre d'intervention et de pédagogie auprès des partenaires.

Saisine plus précoce par les CCAPEX :

Les professionnels ont par ailleurs constaté une **saisine plus précoce de l'AVDL par les CCAPEX** (confirmé par l'analyse quantitative). Cette évolution constitue un point positif. Une intervention en amont des procédures contentieuses offre une temporalité plus adaptée pour travailler avec les ménages, prévenir l'aggravation des dettes locatives et favoriser le maintien dans le logement. Cette anticipation permet un accompagnement plus constructif, moins centré sur l'urgence.

Bilan du questionnaire de satisfaction :

Il y a eu **18 retours à ce questionnaire**. Voici quelques données extraites des différents retours :
67 % des personnes ayant répondu avaient été accompagnées plus de 12 mois.
67 % d'entre elles étaient hébergées en structure d'hébergement et 17 % en situation d'expulsion locative.

Les 3 axes principaux qui ont été travaillés au cours de l'accompagnement concernaient le travail sur **l'aide aux démarches administratives** (100 %), **à la gestion du budget** (67 %), **à la prise en main du logement** (56 %) et **l'aide aux premiers pas dans le logement** (50 %)

L'accompagnement a eu majoritairement des effets sur les démarches administratives, le projet logement mais aussi sur un mieux-être général de la personne.
Avant la mesure d'accompagnement, les ménages trouvaient que leur situation était à 33 % très inquiétante, 39 % inquiétante et 22 % correcte : *"J'étais mal, je n'avais pas de travail et je ne comprenais pas certaines démarches"*.

En fin d'accompagnement, seul 5 % jugeaient leur situation encore inquiétante, 39 % la trouvaient satisfaisante et 28 % très satisfaisante : *"J'ai été soutenu par SIRAC pour l'emploi, j'ai fait une formation à Chalon-sur-Saône, j'ai fait les vendanges, je comprends mieux le français et les papiers, je suis bien dans mon logement"*.

À 95 %, les personnes sont satisfaites de la fréquence des rendez-vous et de l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier et 100 % des personnes ont connaissance des relais possibles en cas de nouvelles difficultés.

Actions collectives / partenariat :

Sur le territoire Mâconnais : le service participe à l'animation du groupe ESCAL avec les travailleurs sociaux de la MDS. Il s'agit d'un groupe d'hommes isolés. L'objectif étant de rompre l'isolement, créer du lien social, les rendre acteurs dans la mise en place de projets, les ouvrir sur de nouvelles activités qui peuvent se poursuivre en dehors des temps d'animations.

Un atelier "code de la route" est également proposé chaque semaine aux bénéficiaires de différents services de l'association. La professionnelle de l'AVDL participe à l'animation de ces temps et les usagers du service peuvent s'y inscrire s'ils le souhaitent.

Une action collective sur la prévention des arnaques a également été proposée (animée par des professionnelles de l'ASLL mais ouverte à tous les services de l'antenne). L'objectif était de prévenir les risques liés aux escroqueries sous toutes leurs formes, de partager les expériences, illustrer par des situations concrètes...

Sur le territoire du Creusot / Montceau-les-Mines / Autun : en lien avec les autres services de l'association, l'action Sport et Culture a été renouvelée en 2025. L'objectif est de "lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'accès à la culture et au sport de familles et de personnes isolées" pour :

- Permettre à chaque individu de se dépasser et de développer des compétences, développer l'estime de soi, prendre des initiatives, développer la confiance en soi ;
- Permettre de respecter un cadre pour le transposer sur des relations professionnelles futures ;
- Solliciter les usagers sur un plan social (création de liens sociaux, entraide entre les participants) ;
- Instaurer des relations entre les adultes et les jeunes adultes.

Le SICEF a également initié plusieurs actions autour de l'insertion et l'emploi pour les personnes accompagnées sur les différents services de l'association.

Sur le territoire Chalonnais : il n'y a pas eu d'actions collectives mais les professionnelles ont rencontré les services de l'Ecluse (PEP 71) pour présenter l'AVDL et la nouvelle professionnelle en charge de l'AVDL chez Habitat et Humanisme pour échanger sur les pratiques.

Sur le territoire de Paray-le-Monial : la réalité de l'étendue du territoire et des problèmes de mobilité des usagers rend difficile les actions collectives. Néanmoins, dans le cadre de la semaine d'Information de la Santé Mentale, l'antenne de Paray-le-Monial a participé à deux marchés, celui de Marcigny le 13 octobre et de Paray-le-Monial le 17 octobre. Le thème de cette année étant "le lien social", l'équipe a organisé la préparation d'une soupe et le partage avec les personnes accompagnées et les personnes sur le marché. Ce fut un moment d'échange, de partage et de rencontres. Des personnes accompagnées par plusieurs dispositifs de l'antenne dont l'AVDL pouvaient participer à ce temps.

Typologie des publics :

Au cours de l'année, le service a accompagné **un public particulièrement hétérogène parmi les personnes isolées**. Loin de constituer un groupe homogène, ces ménages se distinguent par des niveaux d'autonomie, des parcours de vie et des problématiques sociales, professionnelles et sanitaires très contrastés.

Des niveaux d'autonomie variés :

Certaines personnes disposent d'une autonomie administrative et budgétaire relativement stabilisée : elles ont la capacité d'effectuer seules des démarches en ligne, de gérer un budget mensuel et d'entretenir leur logement, tout en nécessitant un appui ponctuel ou un accompagnement dans la durée pour sécuriser leur parcours résidentiel.

À l'inverse, d'autres présentent des fragilités importantes : difficultés de compréhension des démarches, illettrisme ou fracture numérique, absence de repères budgétaires, isolement relationnel marqué. Pour ces publics, l'accompagnement doit être renforcé, pédagogique et progressif, parfois très concret (apprentissage des gestes du quotidien liés au logement, soutien dans l'organisation des démarches, médiation avec les partenaires).

Insertion professionnelle et niveau de ressources :

Les situations au regard de l'emploi sont également très variées :

- Personnes en emploi stable mais à faibles revenus, confrontées à la précarité énergétique ou au coût du logement ;
- Personnes en emploi précaire (intérim, contrats courts) avec des ressources fluctuantes ;
- Bénéficiaires de minima sociaux ;
- Personnes très éloignées de l'emploi, parfois en rupture durable avec le marché du travail.

Ces situations impliquent des accompagnements différenciés : travail sur l'ouverture et le maintien des droits, sécurisation des ressources, articulation avec les dispositifs d'insertion professionnelle, prévention des impayés et anticipation des périodes de rupture.

Problématiques de santé et vulnérabilités psychiques :

Une part significative des personnes isolées accompagnées présente des **problématiques de santé physique ou psychique** : pathologies chroniques, troubles psychiques stabilisés ou non, conduites addictives, épisodes dépressifs, troubles anxieux...

Ces situations nécessitent donc : une coordination étroite avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux ; un accompagnement au rythme de la personne ; une vigilance particulière quant au maintien dans le logement (gestion des relations de voisinage, entretien du logement, gestion des démarches).

L'enjeu pour les équipes est **d'articuler soutien social et prise en compte des fragilités**, sans se substituer aux professionnels de santé, mais en favorisant l'accès aux soins et la continuité des parcours.

Une diversité générationnelle :

Le public isolé regroupe à la fois : **des jeunes adultes** parfois sans soutien familial, en apprentissage de l'autonomie résidentielle ; **des personnes d'âge intermédiaire** ayant connu des ruptures (séparation, perte d'emploi, sortie d'hébergement, parcours migratoire) ; **des personnes vieillissantes** confrontées à l'isolement, à la perte d'autonomie ou à des ressources très limitées.

Les besoins diffèrent sensiblement selon l'âge : apprentissage des codes locatifs pour les plus jeunes, reconstruction d'un parcours résidentiel après une rupture, adaptation du logement et sécurisation du maintien à domicile pour les plus âgés.

Situations administratives complexes :

Certaines personnes accompagnées se trouvent dans des **situations administratives instables ou complexes** : attente de régularisation, droits incomplets ou interrompus, méconnaissance des dispositifs, multiplicité d'interlocuteurs institutionnels. Cette diversité implique pour les équipes une capacité constante d'adaptation :

- Modulation de l'intensité de l'accompagnement (niveau 1 : besoins modérés, l'autonomie est à soutenir mais pas de cumul de difficultés, niveau 2 : besoins renforcés, l'autonomie est limitée et il y a un cumul de difficultés) ;
- Individualisation des objectifs et des plans d'action ;
- Développement de partenariats (emploi, santé, justice, bailleurs, associations spécialisées) ;
- Posture professionnelle ajustée, alliant soutien, responsabilisation et respect du rythme.

L'AVDL s'inscrit dans une approche globale des situations, tenant compte des vulnérabilités, des ressources et du potentiel d'autonomie de chaque personne.

L'accompagnement des familles : une intervention élargie au-delà des parents :

L'accompagnement des familles révèle des dynamiques spécifiques, qui dépassent souvent le seul cadre du ou des titulaires du bail. En effet, nous sommes amenés à accompagner des ménages au sein desquels un ou plusieurs majeurs demeurent au domicile parental, **sans être engagés dans un parcours d'insertion structuré ou sans mobilisation active** dans les démarches administratives, professionnelles ou sociales. Ces jeunes adultes peuvent se trouver : en situation de décrochage scolaire ; sans emploi et sans inscription dans un dispositif d'insertion ; en situation d'inactivité contrainte ou choisie ; confrontés à des problématiques de santé, de mal-être ou d'isolement social ; en attente de régularisation administrative ou dans une situation de droits inaboutis.

Leur absence de mobilisation peut **fragiliser l'équilibre global du ménage**. Dans ces configurations, l'intervention du service ne peut se limiter au seul accompagnement budgétaire ou administratif du ou des parents.

Les professionnels sont fréquemment amenés à engager un **travail de remobilisation** avec les majeurs à charge ; à **explicitier les droits et devoirs** liés à la majorité (ressources, participation aux charges, démarches personnelles) ; à **orienter** vers les dispositifs d'insertion, de formation, de santé ou d'accompagnement spécialisé ; à jouer un rôle de **médiation intrafamiliale** lorsque des tensions émergent autour de la participation à la vie du foyer.

Ce travail, bien que périphérique au mandat initial centré sur le logement, devient souvent indispensable pour sécuriser le maintien dans les lieux et prévenir l'aggravation des fragilités du ménage. L'accompagnement de ces situations génère une charge de travail significative : multiplication des entretiens, coordination avec un nombre élargi de partenaires, temps consacré à la mobilisation, souvent long et incertain... Ce travail nécessite donc des compétences transversales renforcées (posture éducative, médiation, connaissance fine des dispositifs de droit commun).

Cette réalité met en lumière la **dimension systémique de l'accompagnement social** : agir sur le logement implique fréquemment d'intervenir sur l'ensemble des dynamiques familiales et individuelles qui conditionnent sa pérennité.

Difficultés repérées : des contraintes structurelles qui impactent l'accompagnement

Cette année a été marquée par un contexte particulièrement contraint, qui a complexifié l'intervention des équipes et peut allonger les délais de résolution des situations.

Un accès aux soins en santé mentale et en addictologie de plus en plus difficile :

Les professionnels constatent des difficultés croissantes d'accès aux dispositifs spécialisés en addictologie et en santé psychique. Selon les territoires, les délais d'attente auprès des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et des Centres médico-psychologiques (CMP) peuvent atteindre plusieurs mois, retardant la mise en place de suivis pourtant déterminants pour la stabilisation des parcours résidentiels.

Les Équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), sollicitées en relais, sont elles-mêmes fortement mobilisées et ne peuvent répondre à l'ensemble des demandes dans des délais satisfaisants. Cette tension sur l'offre de soins entraîne **des situations d'attente prolongée**, durant lesquelles les équipes doivent contenir les fragilités, prévenir les ruptures et maintenir le lien, sans disposer toujours des appuis spécialisés nécessaires.

Une pénurie accrue de logements adaptés :

La tension sur le parc social s'est accentuée en 2025, notamment dans les centres urbains. La pénurie de logements, en petite typologie (T1/T2) comme en grande typologie (T4 et plus), limite les possibilités de relogement et rallonge les délais d'accès au logement. Les situations nécessitant un logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) se heurtent à une offre extrêmement restreinte, générant des maintiens dans des logements inadaptés ou des solutions transitoires.

L'impact de la hausse des coûts de l'énergie :

La hausse continue du coût de l'énergie et l'augmentation des factures de régularisation ont fortement fragilisé l'équilibre budgétaire des ménages accompagnés. Les professionnels ont été confrontés à des dettes énergétiques importantes, difficiles à absorber pour des foyers disposant de ressources modestes ou instables. Ces situations nécessitent donc : un travail renforcé autour du budget ; la mobilisation d'aides financières ; une médiation accrue avec les fournisseurs d'énergie ; un accompagnement pédagogique autour des usages et de la maîtrise des consommations.

Cette dimension énergétique prend désormais une place centrale dans la sécurisation du maintien dans le logement.

Un parc social fragilisé et des difficultés techniques récurrentes :

Sur certains secteurs, les équipes observent une dégradation du parc social : problèmes d'humidité, défauts d'isolation, inconfort thermique, vétusté des équipements. Ces conditions peuvent impacter la qualité de vie des ménages, aggraver parfois des problématiques de santé et alimenter un sentiment d'insécurité.

Des difficultés récurrentes sont également rapportées concernant l'intervention du prestataire ISERBA, notamment pour les dépannages de chaudières : délais d'intervention allongés, manque de communication, reports répétés, attente de pièces. Ces dysfonctionnements placent les ménages dans des situations de vulnérabilité (absence de chauffage ou d'eau chaude) et mobilisent fortement les équipes dans des démarches de relance et de médiation.

Des partenariats institutionnels parfois complexes :

Des tensions sont également constatées dans la gestion de certains logements communaux. Le lien avec les mairies peut s'avérer variable selon les territoires, et les modalités de gestion locative (notamment lorsque le recouvrement des loyers est assuré par la trésorerie) complexifient les échanges et ralentissent les possibilités de régularisation ou de négociation.

Par ailleurs, dans les procédures d'expulsion impliquant Action Logement, les équipes soulignent l'absence de marge de négociation comparable à celle observée avec les bailleurs sociaux. Cette rigidité réduit les possibilités d'échelonnement ou de suspension des procédures et limite les leviers de prévention mobilisables.

L'ensemble de ces contraintes structurelles a donc un impact direct sur la charge et la nature du travail social car il augmente le temps consacré à la coordination et à la médiation, réduit les marges d'anticipation au profit d'une gestion accrue de situations d'urgence et accroît la pression sur les professionnels, confrontés à des blocages systémiques dépassant leur champ d'intervention direct. Dans ce contexte, l'AVDL s'inscrit de plus en plus dans une **logique de sécurisation globale des parcours, nécessitant persévérance, expertise technique et mobilisation partenariale renforcée.**

Plaintes et réclamations :

Nous n'avons pas réceptionné de plaintes et de réclamations en 2025.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Pas de signalement d'événements indésirables graves en 2025.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des Perspectives 2025 :

- **Poursuivre la présentation du service aux partenaires du territoire :** peu de rencontres initiées cette année. Sur certains secteurs, la présence d'un autre opérateur peut soulever des limites à ces interventions, le SIAO étant le décisionnaire du choix de l'opérateur qui interviendra.
- **Participer au travail de réflexion avec le Département autour de la lutte contre les nuisibles (s'il se met en place) :** pas de mise en place et de sollicitation des services vis-à-vis de ce sujet.
- **Mettre en place des séances de travail, avec la directrice qualité de l'association, sur les recommandations des "bonnes pratiques professionnelles" de la Haute Autorité de Santé en lien avec l'accompagnement lié au logement :** Séance réalisée le 23/05 sous l'impulsion de la directrice qualité sur la RBPP l'Accompagnement Vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS.

Pour ce temps de travail et d'élaboration, nous avons mixé les professionnels du service AVDL et IML. En sous-groupe, les équipes ont pu décortiquer cette recommandation, pour parvenir à l'élaboration d'un mémo synthétique sur cette dernière.

- **Enquête de satisfaction vis-à-vis des bailleurs à remettre en place** : après concertation avec les services de la DDETS, pas de nécessité et d'obligation particulière sur ce point.
- **Questionnaire de satisfaction auprès des usagers : systématiser sa diffusion lors des fins de mesures** : la marge d'amélioration sur ce point est importante. Les professionnels ne se saisissent pas encore de façon systématique de cet outil. Seulement 18 retours en 2025.

Perspectives 2026 :

- Maintenir l'activité du service pour ne pas être en dessous des objectifs fixés ;
- Organiser des rencontres partenariales pour améliorer l'interconnaissance et les liens : Signal Logement, Action Logement ;
- Poursuivre les séances de travail sur le volet 2 de la RBPP : Accompagner la personne dans l'élaboration de son projet d'habitat ;
- Augmenter la diffusion du questionnaire de satisfaction à destination des usagers ;
- Préparer la transition avec la nouvelle base de données IMAGO, effective en 2027.

LEXIQUE

ARE :	Aide au Retour à l'Emploi
ASEF :	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
ASI :	Accompagnement Social Individualisé
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
AVDL :	Accompagnent Vers et Dans le Logement
DALO :	Droit au Logement Opposable
DAMIE :	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions
CDP :	Commandement de Payer
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CMP :	Centre Médico Psychologique
COMED :	Commission Départementale de Médiation
CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
CQL :	Commandement de Quitter les Lieux
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAMIE :	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DJM :	Dispositif Jeunes Majeurs
EMPP :	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
ESSMS :	Etablissements ou service social ou médico-social
ETP :	Equivalent Temps Plein
HU :	Hébergement Urgence
IJ :	Indemnités Journalières
IML :	Intermédiation Locative
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
PEP :	Pupilles de l'Enseignement Public
PMR :	Personne à Mobilité Réduite
PRADO :	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile
RBPP :	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RFP :	Réquisition de la Force Publique
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SICEF :	Service Intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation